

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **FCT 003-182/12/BC**

#### **■ Définition d'emplois créés à la nomenclature DPRH 12/7794/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;

**Signé le 26 Mars 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012**

- La loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative, de la filière technique et de la filière sanitaire et sociale de la Fonction Publique Territoriale ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature ;
- Qu'il convient de définir quatre postes.

### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Chargé des Marchés Publics (Direction des Affaires Juridiques)
- Chef de service Gestion Technique (Direction Gestion de l'Espace Public)
- Chef de service Gestions des marchés (Direction Gestion de l'Espace Public)
- Chef de service Etudes Aménagement Ouest (Direction Aménagement de l'Espace Public)

1/ Chargé des Marchés Publics, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction des Affaires Juridiques.

**Description du poste :** Sous l'autorité du Chef de service des Marchés.

- Supervision des différentes commissions d'appel d'offres, des commissions élargies en jury, des concours, des commissions de Délégations de Service Public ;
- Participation aux commissions hebdomadaires, à la rédaction des procès verbaux ;
- Examen des dossiers de consultation ;
- Gestion des avis d'appels publics à la concurrence sur la plateforme interne, sur les sites du BOAMP et du JOUE ;
- Encadrement des agents chargés des dossiers marchés (vérification des courriers, des notifications des marchés, des avenants, de la préparation des dossiers relatifs à l'agrément des sous traitants) ;
- Traitement des différentes questions juridiques qui pourront être posées, des lettres d'observation du Préfet et le cas échéant des contentieux.

**Profil :** Formation Juridique (Bac + 4). Expérience professionnelle dans un service similaire et bonne connaissance de la complexité des procédures, des textes, des règlements et jurisprudence en vigueur dans le domaine des marchés publics.

**Rémunération** : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Chef de service Gestion Technique, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Services Urbains de Proximité, Direction Gestion de l'Espace Public.

**Description du poste** : Sous l'autorité du Directeur Gestion de l'Espace Public.

- Animation des divisions pour proposer des solutions cohérentes, homogènes et innovantes, intégrant les contraintes réglementaires dans le cadre des travaux de grosses réparations et d'entretien ;
- Analyse des propositions des programmes de travaux de grosses réparations présentés par les services territoriaux pour assurer une cohérence sur le territoire ;
- Elaboration des procédures et des méthodes de travail communes aux services territoriaux ;
- Pilotage du renouvellement des marchés à bons de commande ;
- Proposition de montage de marchés spécifiques pour des travaux ;
- Veille juridique et réglementaire.

**Profil** : Formation Droit Public (Bac + 4). Maîtrise des procédures de marchés publics et de la programmation des opérations liées aux activités des services territoriaux. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires.

**Rémunération** : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ Chef de service Gestion des Marchés, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Services Urbains de Proximité, Direction Ressources et Méthodes.

**Description du poste** : Sous l'autorité du Directeur Ressources et Méthodes.

- Préparation et mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics de la Direction ;
- Gestion administrative de l'exécution des marchés (OS, sous-traitance...) ;
- Préparation des Commissions d'Appel d'Offres ;
- Elaborations des tableaux de suivi des marchés ;
- Suivi des procédures d'alerte pour la reconduction et le renouvellement des marchés à bons de commande ;
- Définition du projet de service et répartition des activités entre les agents ;
- Amélioration des pratiques professionnelles des agents ;
- Mobilisation et accompagnement de l'équipe dans l'atteinte des objectifs.

**Profil** : Formation Juridique (Bac + 4). Maîtrise des procédures de marchés publics et de la programmation des opérations liées aux activités des services territoriaux. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires.

**Rémunération** : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ Chef de service Etudes Aménagement Ouest, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Adjointe Services Urbains de Proximité, Direction Aménagement de l'Espace Public.

**Description du poste** : Sous l'autorité du Directeur Aménagement de l'Espace Public.

- Elaboration technique d'un projet d'aménagement ;

- Coordination de l'ensemble des activités techniques, administratives, financières et humaines relatives au projet ;
- Animation et pilotage de l'équipe ;
- Elaboration, suivi et mise à jour des projets du service.

**Profil** : Formation dans le domaine de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Bac + 5). Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires. Expérience de l'élaboration de projets d'aménagement sous fortes contraintes ainsi qu'en voirie, en travaux publics et en voirie et réseaux divers.

**Rémunération** : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

**Article 2** :

Est modifiée la délibération FCT 008-737/11/BC du 9 décembre 2011 en ce qui concerne le poste de « Chargé de mission Energie ». Il convient de lire « référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux » et non « référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ».

**Article 3** :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou par défaut, 64131.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI